

Réunion régionale 14 septembre 2024 Le principe de la rotation

Les informations qui suivent proviennent toutes du Manuel du Service chez les AA.

Essayons de répondre à la question suivante : pourquoi la rotation chez les AA ?

D'abord, qu'est-ce que la rotation ? La rotation est le principe spirituel de la responsabilité partagée du Mouvement, par le renouvellement constant de son leadership (page 87) - Voir aussi le Neuvième Concept (page C27 et suivantes).

Le contraire de la rotation serait donc : Si personne dans mon groupe n'est intéressé à me remplacer lorsque mon mandat de RSG sera terminé, je serai souvent tenté de continuer dans la même tâche en attendant qu'on trouve quelqu'un, ou même remplir un autre mandat de deux ans.

Les Traditions et Concepts encouragent la rotation dans les services, même quand il semble que le poste va rester vacant. Un RSG sortant ou tout autre serviteur peut envisager de prendre une tâche de service différente, puisque son intérêt et son dévouement sont toujours utiles (page 12).

La rotation est aussi prévenir le « professionnalisme » dans une tâche et encourage plutôt les membres à investir dans leur développement en diversifiant leur expérience dans les services AA.

Si personne ne semble intéressé à vous remplacer une fois que votre mandat sera terminé ça peut devenir difficile de laisser quand on aime sa tâche, qu'on a travaillé fort et qu'on ne voit personne intéressé à prendre la relève.

Quand votre mandat est terminé, il est suggéré de laisser votre place, même si la chaise que vous occupiez reste vide. Au lieu de rester en place après la fin de votre mandat, pensez à offrir vos services pour un autre poste. Votre intérêt et votre dévouement sont toujours utiles et appréciés (page 17)

Aussi, il est coutume qu'un RSG, un RDR, un coordonnateur, un membre du Comité de direction en rotation renseigne celui ou celle qui le remplace avant que le nouveau mandat commence. En général, les serviteurs sortants ne demandent qu'à se rendre utiles. C'est aussi l'idée du parrainage de service qui a été mis de l'avant dans notre région de façon plus marquée depuis 2022.

Selon de Manuel du Service chez les AA, le principe de la rotation découle de la **Deuxième Tradition** : « Dans la poursuite de notre objectif commun, il n'existe qu'une seule autorité ultime : un Dieu d'amour tel qu'Il peut se manifester dans notre conscience de groupe. **Nos chefs ne sont que des serviteurs de confiance, ils ne gouvernent pas.** »

La Neuvième Tradition dans sa version longue nous dit que : chaque groupe des AA n'a besoin que d'une structure minimale. **La formule de la rotation à la direction est la meilleure.** Comme par exemple, un petit groupe peut élire son secrétaire, un groupe plus nombreux désignera un comité rotatoire (comité de direction ou steering committee).

Les groupes d'une grande région métropolitaine formeront un comité régional, voire, ouvriront un bureau régional comme à la Région 87 (le Bureau des Services - Région 87 ou BSR), ou un intergroupe. Selon la formule retenue, les besoins nombreux nécessiteront souvent l'embauche

Réunion régionale
14 septembre 2024
Le principe de la rotation

d'un.e secrétaire à plein temps, de commis, etc. (ou employés qualifiés - voir **Huitième Tradition**).

Au Bureau des Services généraux (New-York), la rotation parmi les employés salariés est prévue afin que tous les employés qualifiés s'adaptent à tout ce qui concerne le service aux membres, aux groupes, aux régions, à la Conférence, etc. Cette rotation des tâches se fait à tous les deux ans pour la plupart des membres du personnel.

Ce sont les **Neuvième, Onzième, Douzième Concepts, et les Statut de la Conférence au point 8** qui nous parlent directement du principe de la rotation et de la durée des mandats dans les services.

Le Neuvième Concept : « De bons chefs, de même que des méthodes saines et appropriées pour les choisir, sont indispensables, à tous les niveaux de service, pour notre fonctionnement et notre sécurité futurs. Il est indispensable que l'orientation fondamentale des services mondiaux, d'abord assurée par les fondateurs des AA, soit maintenant assumée par les administrateurs du Conseil des Services généraux des Alcooliques anonymes. »

Le Onzième Concept : « Les administrateurs, qui ont la responsabilité finale de la gestion du service mondial des AA, devraient toujours s'entourer des comités permanents, directeurs, cadres, employés et conseillers les plus compétents possible. Il est donc très important d'apporter le plus grand soin à la composition de ces comités de base et conseils de service, aux compétences personnelles de leurs membres, à la façon de les sélectionner et d'établir des systèmes de rotation et de corrélation entre les divers services, aux droits et devoirs particuliers des cadres, membres du personnel et conseillers, de même qu'à l'établissement de critères appropriés pour la rémunération de ces employés qualifiés. »

Le Douzième Concept - Première garantie : « La Conférence prendra soin de ne jamais devenir le siège d'une concentration périlleuse de richesse ou de pouvoir. » Rappelons-nous que nous sommes protégés contre les calamités d'une trop grande autorité par le mécanisme de rotation, la participation par vote et des règles soigneusement définies (page C49)

La durée des mandats - Statut de la Conférence - point 8 : « Durée du mandat des représentants des groupes auprès des Services généraux, des membres du comité régional et des délégués : À moins d'un avis contraire de la Conférence, ces mandats seront concomitants et d'une durée de deux ans. Dans près de la moitié des Régions, les élections auront lieu les années paires ; les autres assemblées auront des élections les années impaires, ce qui permettra la rotation de deux groupes de délégués à la Conférence, ainsi que le décrit plus en détail le Manuel du service chez les AA. »

Que peut-on faire avec un serviteur qui ne sert pas ? Ou un serviteur de confiance inactif ... ?

Il peut arriver que la situation d'un serviteur de confiance élu ou nommé pour servir change, ou que sa charge de travail devienne trop lourde. S'il a un adjoint, celui-ci pourra peut-être l'aider, mais il faut parfois prendre des décisions difficiles pour assurer la continuité de la voix de l'Association dans la structure de service. Chaque entité de service est autonome et définit elle-même ce qui constitue un serviteur de confiance « inactif », que ce soit un RSG, un RDR ou un autre poste de service. L'expérience nous suggère de demander au serviteur de confiance de démissionner s'il ne peut s'acquitter des responsabilités de sa tâche. L'entité de

Réunion régionale 14 septembre 2024 Le principe de la rotation

service concernée est alors libre d'élire un nouveau serviteur de confiance à ce poste (page 107)

Pour la moitié des régions de la Conférence, les élections d'assemblées auront lieu les années paires ; les autres assemblées auront des élections les années impaires, ce qui permettra la rotation de deux groupes de délégués à la Conférence (les délégués de première année et les délégués de deuxième année). Le même principe prévaut à la Région 87 pour les districts (les districts pairs élisent leur RDR les années paires; les districts impairs élisent leur RDR les années impaires) et les comités. Pour ce qui est des groupes, la situation qui prévaut est que peut importe le groupe, le mandat du RSG débute le 1er janvier et se termine deux années plus tard le 31 décembre.

Les anciens délégués représentent une mine d'expérience qui est parfois intégrée à la structure régionale et parfois ne l'est pas. Bien que le principe de la rotation empêche les anciens délégués de se succéder à eux-mêmes ou de redevenir délégués dans l'avenir, il peut être utile de leur trouver un rôle qui n'interfère pas avec les responsabilités de l'actuel délégué et du Comité régional (page 29)

À la première Conférence des Services généraux qui s'est tenue en 1951, il a été jugé préférable que les premiers délégués ne viennent que des États-Unis et du Canada. Un premier groupe de délégué qualifié d'impair (Panel 1) a servi à cette première Conférence. Ils ont été élus pour un mandat de deux ans, non renouvelable. Un second groupe qualifié de pair (Panel 2), dont les délégués ont été également élus pour deux ans, ont participé à la deuxième Conférence en 1952. En 2025, la Conférence en sera à accueillir les délégués entrant du Panel 75.

Les administrateurs du Conseil des Services généraux constituent quand à eux notre Comité des Services généraux des AA. Ils sont les gardiens de nos Traditions et les dépositaires des contributions volontaires des membres, contributions qui servent au soutien financier du Bureau des Services généraux des AA, à New York. Les groupes leur confèrent l'autorité de s'occuper de l'ensemble de nos relations publiques et d'assurer l'intégrité de notre magazine principal, le AA Grapevine. Tous ces représentants doivent être animés d'un esprit de service parce que chez les AA, les vrais chefs ne sont que des serviteurs de confiance et d'expérience pour l'ensemble du Mouvement. Leur titre ne leur confère aucune autorité véritable ; ils ne gouvernent pas. Leur utilité dérive du respect universel qui leur est accordé. Leur mode de d'élection est particulier. À ce sujet, veuillez consulter le Manuel du Service chez les AA au chapitre 8, **Le Conseil des Services généraux** à partir de la page 49 et suivantes.

Préparé par :

André Daigle
Délégué R87/P74
Les Alcooliques Anonymes
(514) 271-5851
delegue@aa87.org